



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI N° S3/7050

LETTRE CIRCULAIRE 26/2010  
18 mars 2010

AMENDEMENTS PROPOSES A LA RESOLUTION K3.3 DE L'OHI - *Dictionnaire hydrographique*

- Références :
- a) LC du BHI 4/2010 du 11 janvier
  - b) Publication M-3 de l'OHI - Résolutions de l'OHI, novembre 2009

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Ainsi que l'indiquait le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité des services et des normes hydrographiques de l'OHI (HSSC) (voir référence a), le Comité a approuvé une proposition du BHI visant à amender la Résolution K3.3 de l'OHI relative au Dictionnaire hydrographique. Cette proposition visait à introduire dans la Résolution existante des directives sur la manière dont les propositions d'entrées nouvelles ou amendées dans le dictionnaire hydrographique doivent être envoyées et par la suite approuvées. Cette proposition est décrite dans le document joint en annexe (HSSC1-06.9B).

2 La révision proposée de la Résolution K3.3 permettra à tous les organes de l'OHI de soumettre des propositions directement au HDWG. Le HDWG soumettra ensuite des définitions terminées au HSSC, aux fins d'examen. Les définitions nouvelles ou amendées du dictionnaire, approuvées par le HSSC, seront ensuite recommandées aux Etats membres pour adoption ultérieure, via un vote par lettre circulaire.

**Action demandée aux Etats membres**

3 Il est demandé aux Etats membres de revoir le texte de la Résolution K3.3 amendée, recommandée par le HSSC, et communiquée dans l'Annexe A au HSSC1-06.9B, puis d'apporter leur réponse, à l'aide du bulletin de vote joint en Annexe A, **avant le 30 avril 2010.**

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is placed below the text 'Pour le Comité de direction'.

Robert WARD  
Directeur

Pièce jointe 1 : Doc. HSSC1-06.9B  
Annexe A : Bulletin de vote

**1<sup>ère</sup> réunion du HSSC de l'OHI**  
**The Regent Hotel, Singapour, 22-24 octobre 2009**

*Document devant être examiné par le HSSC*

**AMENDEMENT PROPOSE A LA RESOLUTION K3.3 DE L'OHI - DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE**

<i>Présenté par :</i>	BHI
<i>Résumé :</i>	Cet article propose un amendement à la Résolution de l'OHI sur le Dictionnaire hydrographique afin de clarifier le processus de soumission des propositions devant être examinées par le GT sur le Dictionnaire hydrographique.
<i>Documents connexes :</i>	a. HSSC1-06.9A - <i>Rapport du HDWG</i> b. Résolution K3.3 de l'OHI - <i>Dictionnaire hydrographique</i>

***Introduction / Contexte***

1. Dans le cadre du point « *Any Other Items of Note* » (autres points à noter), le rapport du HDWG relève que les soumissions faites au HDWG devraient être accompagnées des informations de base appropriées afin d'apporter une aide au GT. Le rapport pose ensuite la question de savoir quels sont les organes qui peuvent soumettre des propositions au HDWG. Le rapport ne donne aucune recommandation particulière sur ces points.

***Analyse/Discussion***

2. Le BHI a évoqué les points ci-dessus avec le président du HDWG. Par conséquent, avec le plein soutien du président du HDWG, le BHI propose que la Résolution K3.3 de l'OHI soit révisée afin d'inclure des directives sur la manière dont les propositions pour le Dictionnaire hydrographique doivent être adressées et par la suite approuvées. Une proposition de texte révisé est jointe en Annexe A au présent document.

3. La révision proposée à la K3.3 devrait permettre à tous les organes de l'OHI de soumettre des propositions directement au HDWG. Le HDWG soumettrait toute nouvelle proposition terminée pendant l'année dans le cadre du rapport annuel présenté au HSSC. Le HSSC examinera ensuite les propositions et, si celles-ci sont approuvées, recommandera aux Etats membres leur adoption ultérieure via un vote par lettre circulaire.

***Recommandations***

4. Le BHI (et le président du HDWG) recommande(nt) que la Résolution K3.3 de l'OHI soit mentionnée dans le projet joint en annexe.

***Action demandée au HSSC***

5. Le HSSC est invité à :
- a. **Recommander aux Etats membres** que la Résolution K3.3 de l'OHI soit amendée comme indiqué dans le projet joint en Annexe A.

AMENDEMENTS PROPOSES A LA RESOLUTION K3.3 DE L'OHI

DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE (S-32)

1. Il est ~~souhaitable~~ **décidé** que le BHI publie un dictionnaire hydrographique, **en anglais, français et espagnol**, servant principalement :

- De référence explicative pour ce qui concerne l'hydrographie et les disciplines connexes,
- De moyen d'uniformisation des termes utilisés en hydrographie,
- De dictionnaire comparatif pour la traduction vers d'autres langues.

2. Il est recommandé que ~~les différents volumes du~~ dictionnaire soient tenu s à jour, de manière continue, par ~~un~~ **le** groupe de travail **sur le Dictionnaire hydrographique (HDWG) qui sera créé par le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)**.

3. ~~Il est recommandé que t~~ Tous les ~~groupes de travail~~ **organes de l'OHI** élaborant des publications contenant des glossaires **feront assent**, autant que possible, référence à la S-32 et désigneront un membre de leur GT pour assurer la liaison avec le GT sur le Dictionnaire hydrographique.

4.- Les organes de l'OHI qui souhaitent ajouter ou amender les définitions du Dictionnaire peuvent faire des propositions directement au GT. Ces propositions devront inclure la justification de l'ajout/du changement et fournir un projet de définition approuvé par l'organe qui en est à l'origine. Après examen des propositions, le HDWG soumettra des recommandations au HSSC en vue de recueillir son soutien et pour soumission ultérieure aux Etats membres de l'OHI, aux fins d'approbation.

**BULLETIN DE VOTE**  
(A faire parvenir au BHI avant le 30 avril 2010  
Courriel : [info@ihb.mc](mailto:info@ihb.mc) - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

Contact :

Courriel :

**APPROBATION DE LA RESOLUTION K3.3 REVISEE DE L'OHI**

1. Approuvez-vous la résolution amendée K3.3 *Dictionnaire hydrographique*, fournie en Annexe A au Doc. HSSC1-06.9B ?

OUI

NON

Commentaires (le cas échéant)

Nom/Signature:

Date: